

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marilie Laflamme blais

<https://www.cadre21.org/membres/67f36ac5b30e9ce6964aa7c6>

Date d'obtention : 2021-12-10 14:12:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rassuré la personne qui vient nous voir pour nous parler de ses photos, d'une situation d'une amie qui l'a rend mal à l'aise ou un parent qui vient nous voir pour son enfant et référer s'il y a lieu.

évaluer l'incident et remplir l'évaluation.

Vérifier l'information s'il y a d'autres personnes impliqués et/ou au courant.

si acte malveillant avisé le service de police le plus rapidement possible.

et suivre chacune des étapes inscrite dans la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que la demande peut venir de n'importe qui. Pas nécessairement de la personne qui regrette avoir envoyé des photos. Que nous devons absolument référer si la situation ne nous permet pas de remplir l'évaluation. que nous devons rester rassurant avec une attitude positive. Que le jeune peut nous cacher des informations et revenir quelques jours plus tard. qu'il est important de poser les bonnes questions aux bonnes personnes. En aucun temps nous sommes mandataires des policiers. nous devons toujours agir rapidement pour éviter la propagation des photos et surtout préserver l'intimité et l'identité de la personne.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

l'étape 4. car l'instigateur pourrait ne pas vouloir collaborer, ou bien se sentir très mal à l'aise de ses gestes, il pourrait essayer subtilement de soutirer de l'information pour savoir qui a parlé et en aucun temps il faut lui laisser croire d'où vient la plainte.